



# Plan directeur d'aménagement des badlands de Cheltenham

2e réunion publique

25 Janvier 2015



# Programme de la réunion

- **Inscription et examen des tableaux d'affichage** De 19 h à 19 h 30
- **Présentation des conclusions de l'étape 1 (Dillon/FPO)**  
De 19 h 30 à 20 h
- **Questions and Answers (Dillon/OHT)**
- **Mot de la fin**
- **Temps pour remplir les formules de commentaires**
- **Fin de la réunion à 21 h**

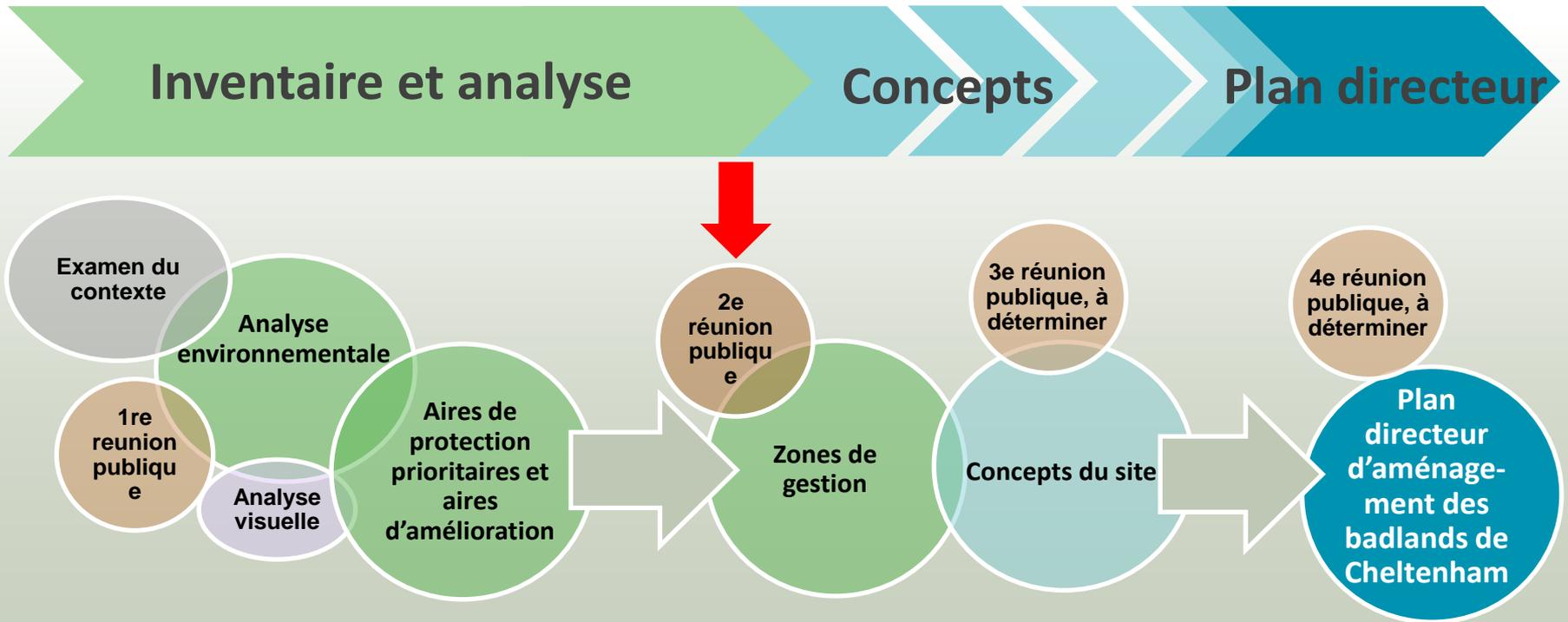
# Objectifs de la réunion

- **Le point sur la consultation publique (tableaux d'affichage)**
  - Les résultats du sondage en ligne; les commentaires de la 1re réunion publique
- **Analyse du plan directeur – Examen du rapport de l'étape I (présentation et tableaux d'affichage)**
  - Carte des aires de protection prioritaires, principales stratégies de gestion

# Déroulement de la réunion

- Respecter le modérateur et les autres participants
- Être concis et laisser aux autres l'occasion de s'exprimer
- Chercher un terrain d'entente et à parvenir à une vision commune
- La participation est la clé de la réussite
- Respecter le programme
- Éteindre les appareils électroniques

# Processus de l'étude



# Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara

- Les badlands de Cheltenham sont une « zone de protection de l'escarpement » aux termes du **Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara**.
- Les badlands sont considérées comme un point d'accès à l'escarpement du **Réseau des parcs et espaces libres de l'escarpement du Niagara (RPELEN)**.
- Les points d'accès donnent au public la possibilité d'accéder à l'escarpement du Niagara. Ils peuvent offrir des installations modestes pour faciliter les activités ayant lieu dans la journée aux terrasses d'observation, dans les zones panoramiques et aux autres points d'intérêt.

# Public Consultation Techniques (NEPOSS Planning Manual)

## Informer

- ✓ Avis par courrier et courriel
- ✓ Annonces dans les journaux
- ✓ Avis sur les lieux
- ✓ Messages sur le site Web
- ✓ Médias sociaux

## Recueillir l'information

- ✓ One-on-one; group discussions
- ✓ Survey
- ✓ Requests for comments and input (online or via mail)

## Encourager la participation

- ✓ Discussions de groupe, individuelles
- ✓ Portes ouvertes, présentations, échange d'information dans les deux sens
  - Visites du site
  - Forums en ligne modérés

## Créer des partenariats

- ✓ Prise de décisions communes (Équipe pour l'aménagement des badlands de Cheltenham – EABC)
- ✓ Réunions avec des groupes d'intérêt locaux (représentant de la Countryside Alliance qui fait partie de l'EABC, d'autres sont les bienvenus)

✓ = Utilisé dans le processus du plan directeur

# Principes directeurs pour les badlands de Cheltenham

1. La conservation du patrimoine culturel et naturel de la propriété;
2. La sécurité de tous ceux qui visitent le site;
3. L'amélioration de l'accessibilité pour les personnes qui souhaitent accéder au site;
4. L'accroissement des possibilités d'interprétation et d'éducation du public.

# Étape 1

# Résumé de l'inventaire et de l'analyse

- Prend appui sur les études techniques et les évaluations du site antérieures, complétées par des enquêtes sur le terrain.
- Évaluation des ressources et gestion des enjeux pour le **patrimoine naturel**, le **patrimoine culturel**, les **loisirs**, les **ressources visuelles** et la **gestion des visiteurs**.
- Cartographie et évaluation des aires de protection prioritaires.
- Zones de gestion recommandées (RPELEN).
- Points relatifs à l'aménagement à prendre en compte pour éclairer les concepts du site.

# Aires de protection prioritaires

- Utilise le cadre de la planification intégrée des réseaux du patrimoine naturel (p. ex., corridors naturels et des zones centrales naturelles).
- Selon l'importance et la sensibilité relatives des caractères, affecte un rang de 1 à 5 (du plus élevé au moins élevé). Appliqué aux caractères géographiques du site.
- Dans les zones du site où il y a chevauchement, le niveau de protection le plus élevé prévaut.
- Inclut les ressources du patrimoine culturel, les ressources récréatives (p. ex., le sentier Bruce) et les panoramas.
- Les aires de protection prioritaires seront utilisées pour l'établissement des limites des zones de gestion, et pour éclairer les utilisations et les stratégies de gestion du site.

# Niveau de protection 1

- Caractères naturels qui sont considérés comme particulièrement fragiles (p. ex., les terres humides d'importance provinciale, les cours d'eau froide ou les pentes abruptes d'un escarpement).
- D'autres caractères des badlands se sont vu accorder le niveau 1 par suite de leurs caractéristiques uniques et sensibles.

# Niveau de protection 2

- Aires naturelles de grande qualité qui apportent des composantes essentielles à l'écosystème naturel patrimonial.
- Les aires de niveau 2 du site incluent :
  - o des terres humides et des marais qui ne sont pas d'importance provinciale,
  - o des cours d'eau et leurs zones tampons (en général, 15 mètres),
  - o l'habitat d'espèces en péril.

# Niveau de protection 3

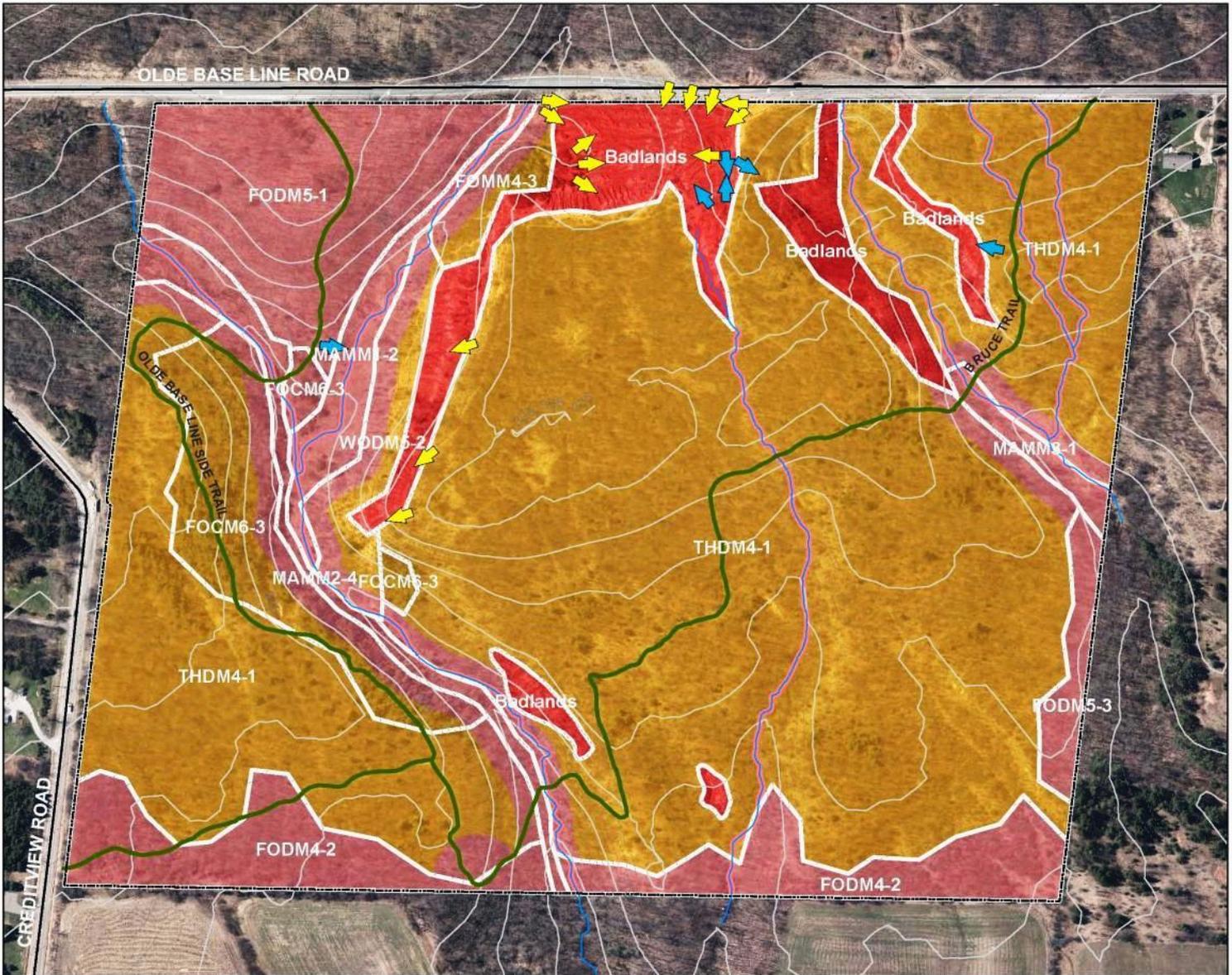
- Objectifs semblables à ceux des niveaux 1 et 2, mais inclut des caractères qui sont en général plus résilients.
- Les aires de niveau 3 du site sont :
  - o la forêt de l'intérieur (>100 mètres du bord),
  - o des fonctions et un habitat essentiels pour des espèces rares à l'échelle provinciale,
  - o des panoramas et des bassins visuels importants,
  - o des caractères culturels patrimoniaux (fondation en pierre).

# Niveau de protection 4

- Zones tampons ou zones qui contribuent à la protection d'autres fonctions et caractères naturels fragiles (p. ex., aire forestière périphérique de <100 mètres, plantations, habitat forestier en cours de régénération et taillis d'arbustes).
- Sur le site, d'autres zones dont le niveau de protection est 2 ou 3 chevauchent ces aires. Aucune zone de niveau 4 n'apparaît par conséquent sur la carte.

# Niveau de protection 5

- Caractères naturels qui soutiennent des fonctions écologiques plus vastes et favorisent la diversité des espèces (p. ex., les prés cultureux et les champs agricoles).
- Il n'y a pas d'aires de niveau 5 dans le site.



# Badlands of Cheltenham

Figure 9:  
Aires de protection prioritaires

## Légende

- Limites de la propriété
- Cours d'eau
- Routes
- Courbes de niveau principales 5 m
- Courbes de niveau secondaires 1 m
- Vues des badlands
- Autres vues de l'intérieur du site

## Niveaux de protection

- 1
- 2
- 3



0 12.5 25 50 75 100 Meters

MAP DRAWING INFORMATION:

MAP CREATED BY: MK  
MAP CHECKED BY:  
MAP PROJECTION: NAD 1983  
UTM ZONE 17N

PROJECT: 15-2394  
STATUS: DRAFT  
DATE: 12/03/15



# Méthode de gestion adaptative

- Surveillance des indicateurs physiques, biologiques et sociaux actuels.
- Inclut l'évaluation répétée des buts.
- La réorientation de la gestion repose sur le changement des conditions, de nouveaux renseignements ou la modification des attentes du public.
- D'autres études ou activités de surveillance pour les espèces dont la conservation est préoccupante et les espèces en péril pourraient être nécessaires, selon l'utilisation future de la propriété.

# Méthode de gestion du patrimoine naturel

## Espèces envahissantes

- Les espèces envahissantes sont les phragmites, l'alliaire officinale et le nerprun cathartique.
- Il y a des infestations d'agriles du frêne.
- Il faut enlever et replanter pour favoriser la présence d'espèces désirables et améliorer la diversité floristique.
- Une évaluation supplémentaire de certains endroits où se trouvent des espèces envahissantes est nécessaire pour établir un régime d'entretien et de surveillance.

# Méthode de gestion du patrimoine naturel

## Espèces dont la conservation est préoccupante et espèces en péril

- Présentes dans le site et prises en compte dans l'évaluation et le classement des aires de protection prioritaires.
- D'autres évaluations du site pourraient être nécessaires si des aménagements qui pourraient avoir une incidence sur les espèces ou leur habitat (p. ex., des sentiers) étaient proposés.
- La surveillance continue sera un élément important du plan de gestion.

# Méthode de gestion des visiteurs

## Paysage des badlands

- Restreindre l'accès du public aux badlands et n'autoriser que l'observation, en raison des incidences physiques (érosion et compactage) et sociales (sentiment d'entassement et obstacles à la vision).
- Une terrasse/promenade d'observation adjacente à Olde Base Line, qui pourrait se prolonger le long du périmètre des badlands, serait peut-être une solution. (Les possibilités seront examinées à l'étape 2 – Concepts.)
- Examiner les façons de gérer l'érosion et le ruissellement des badlands dans les terres humides et les cours d'eau.

# Méthode de gestion des visiteurs

## Aires naturelles

- Contrôler l'accès aux aires naturelles par un réseau géré de sentiers et de pistes.
- Limiter les sentiers et les installations pour les visiteurs aux aires les plus résilientes.
- Fermer/gérer les sentiers indésirables.

# Méthode de gestion des visiteurs

## Sentiers et aires d'observation

- Tenir compte de la capacité de charge sociale (confort des utilisateurs) et des incidences visuelles et physiques des aménagements.
- Examiner les possibilités de sentiers en boucle pour améliorer l'expérience des visiteurs et assurer la fluidité de la circulation des piétons.
- Intégrer des messages éducatifs et interprétatifs.

# Zones de gestion du RPELEN

- Exigence du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara pour les sites du RPELEN.
- Oriente les utilisations autorisées des sites, les options d'aménagement et les politiques et les priorités en matière de gestion.
- Sous réserve du processus de planification de l'aménagement. Les limites sont liées à l'élaboration des concepts du site.
- Les six zones de gestion du RPELEN qui ont été envisagées sont : la zone de réserve naturelle, la zone naturelle, la zone d'accès, la zone historique, la zone de développement et la zone d'aménagement des ressources naturelles.

# Zones de gestion applicables

## Zone de réserve naturelle

Description : Habitat d'espèces en voie de disparition, menacées ou rares, ou d'espèces préoccupantes; habitat du poisson et des espèces sauvages; cours d'eau et terres humides, boisés, ZINS.

Utilisations autorisées (RPELEN) : Sentiers, panneaux, installations d'interprétation, installations de recherche temporaires, pratiques de conservation.

Emplacements dans les badlands : La plus grande partie du site.

# Zones de gestion applicables

## Zone d'accès

Description : Aires de rassemblement qui facilitent l'utilisation dans les autres zones.

Emplacement : Début du sentier Bruce, parc(s) de stationnement prévu(s) sur Olde Base Line Road, parc de stationnement éventuel sur Creditview Road (doit être évalué davantage).

Utilisations autorisées (RPELEN) : Minimum d'installations pour faciliter l'utilisation (p. ex., début de sentier, panneaux, zones de passage, parcs de stationnement).

# Prochaines étapes

- Terminer l'ébauche du rapport de l'inventaire et de l'analyse de l'étape 1
- Forum de discussion de groupe des résidents locaux
- Préparation des concepts préliminaires du site
- 3e réunion publique – concepts du site
  - Sous la forme d'un atelier
  - Printemps 2016 (moment à déterminer)
  - Aura peut-être lieu au centre communautaire d'Inglewood



**Des questions? Des commentaires?**